



FRANCE

Les épreuves de spécialité du bac prévues en mars de plus en plus incertaines

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, n'exclut plus que les épreuves de spécialité des élèves de terminale soient reportées ou transformées en notes de contrôle continu.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Le suspense touche à sa fin. Les élèves de terminale devraient être fixés rapidement sur le maintien en l'état – ou non – de leurs épreuves de spécialité du bac. Elles sont prévues du 15 au 17 mars et portent sur les deux enseignements de spécialité des élèves de terminale. Depuis des semaines, le ministre de l'Éducation nationale affirme qu'il n'est pas question de les reporter, sauf si la situation sanitaire l'y contraint. Mais, des syndicats d'enseignants et d'inspecteurs aux représentants des parents d'élèves ou de lycéens, les appels sont unanimes pour réclamer leur report en juin ou leur transformation en contrôle continu.

Les élèves ne sont pas prêts et beaucoup ont pris du retard avec l'enseignement à distance, arguent-ils, en expliquant que le maintien des épreuves en mars créerait une rupture d'égalité entre les lycées qui ont maintenu un enseignement à 100% en présentiel et ceux qui ont mis en place les demi-groupes. « Il ne reste plus que Jean-Michel Blanquer pour soutenir l'idée du maintien de ces épreuves de spécialité en mars », ironise un syndicaliste.

« Stages de réussite »

Le ministre de l'Éducation, qui vient de recevoir l'avis du comité de

suivi de la réforme du bac, semble toutefois en train d'évoluer sur le sujet. Il a concédé, mardi matin, sur France Info, que le maintien des épreuves en mars n'était plus la seule option, et précisé que la décision serait prise « d'ici à la fin du mois de janvier », « en fonction de l'évolution de l'épidémie ».

« Trois scénarios sont envisagés », a-t-il indiqué : soit le maintien en mars, soit le report en juin, soit la mise en place d'un système de contrôle continu. Retiendra-t-il ce dernier choix, afin d'intégrer à temps les notes des épreuves de spécialité dans la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup ? « Même si on devait aller vers le contrôle continu, il est très important qu'on ait des jalons sérieux pour nourrir cette note », a souligné Jean-Michel Blanquer. *Donc, il faut que le travail continue comme s'il y avait des épreuves en mars.* »

Or, un projet de circulaire du ministère de l'Éducation nationale, qui doit être publié ce jeudi, « invite » justement les professeurs, « sur la base du volontariat des professeurs et des élèves », à organiser « des stages de réussite concernant les enseignements de spécialité de terminale pendant les vacances d'hiver, en accompagnement des approfondissements et des révisions des élèves préalablement aux épreuves terminales de ces enseignements ».

Sur Twitter, l'idée a suscité de

vives réactions. Les épreuves de spécialité ne se tiendront peut-être pas en mars comme prévu, mais la polémique n'est pas close pour autant.



Lire l'éditorial
d'Etienne Lefebvre
Page 15